



# PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGETISÉ 2023 (PTAB) COMITE NATIONAL ITIE SENEGAL

Version 1.1

31/12/2022

**SOMMAIRE**

ABREVIATIONS.....3

Introduction.....4

1. PRIORITES NATIONALES & PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB.....5-6

2. AXES DE TRAVAIL DU PTAB .....6-8

3. FINANCEMENT DU PTAB .....8

4. ANALYSES DES RISQUES.....8-9-10

5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....10-13

5.1 MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....11

5.2 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....11

5.3 Logique d'intervention.....11-12

Matrice de suivi des indicateurs.....13

6. ANNEXES

📌 APERCU DU PLAN DE TRAVAIL .....14-29

**TABEAU DES ABREVIATIONS**

AI	Administrateur Indépendant
ANSD	Agence National de la Statistique
BE	Bénéficiaire effectif
CEP	Cadre de concertation des Entreprises du secteur de l'Amont Pétrolier
CMDS	Chambre des Mines Du Sénégal
CNSCL	Comité National de Suivi du Contenu Local
CN-ITIE :	Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
COMACOL :	Commission Audit et Collecte des Données
CC :	Commission Communication
CRC/SE	Commission Renforcement de Capacités et de Suivi-Évaluation
CDC :	Cour des Comptes
DEEC	Direction de l'Environnement et des établissements classés
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MFB :	Ministère des Finances et du Budget
MJ	Ministère de la Justice
MPE :	Ministère du Pétrole et des Énergies
MMG :	Ministère des Mines et de la Géologie
OSC :	Organisations de la Société Civile
PIP	Partie Intéressée Pertinente
PP	Partie Prenante
Pr CNITIE	Président Comité National de l'ITIE
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RSE	Responsable Suivi Évaluation
SP/SPA :	Secrétaire Permanent / Secrétaire Permanent Adjoint
ST ITIE	Secrétariat Technique de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
URAC	Union des Radios Associatives Communautaires
WIM	Women In Mining

## Introduction

Conformément à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE, le CN-ITIE est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'Administration de l'ITIE<sup>1</sup>.

Le présent plan de travail est l'instrument qui permet au Comité national de décliner et de systématiser les informations sur ses axes d'intervention, ses objectifs à atteindre assortis d'activités à entreprendre. Il couvrira les années 2023 et 2024.

Ainsi, après l'exécution de son premier plan stratégique (2017-2021), le CN-ITIE s'est une nouvelle fois doté d'un plan stratégique couvrant les cinq (5) prochaines années (2022-2026).

Le Comité devra œuvrer pour une réelle appropriation par les acteurs des impacts liés à la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal et surtout mettre en place une démarche permettant de prendre en compte qualitativement les attentes et besoins des parties intéressées pertinentes.

Ce plan de travail couvrant les deux prochaines années, constitue les phases opérationnelles deux et trois du plan stratégique dont l'objectif global **est d'« élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif pour le bien-être des citoyens et un développement durable.»**

De façon plus précise, il s'agira durant ces années de :

- ✚ **Renforcer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières ;**
- ✚ **Renforcer La transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif**
- ✚ **Consolider le dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux ; et**
- ✚ **Renforcer les moyens d'intervention et les capacités des membres du CN-ITIE et de l'ensemble des parties prenantes.**

---

<sup>1</sup> Norme ITIE 2019, page 14.

## **1. PRIORITES NATIONALES / PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB**

### **✚ Priorités nationales**

Le Plan Sénégal Émergent (PSE) constitue le nouveau cadre du programme de développement économique et social et est devenu le seul référentiel en matière de bonne gouvernance, de politique économique et sociale depuis février 2014.

La question transparence dans les industries extractives occupe une place de choix dans le PSE, notamment en son axe 3, relatif à la gouvernance, paix et sécurité. En effet, dans le souci de relever les défis liés à la bonne gouvernance, à la transparence, à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité économique et sociale, la gestion des industries extractives a été élevée au rang de priorité nationale.

Ainsi le processus d'élaboration du Plan stratégique 2022-2026 duquel découle le plan de travail 2022, s'est déroulé dans un contexte marqué par les enjeux liés aux résultats issus des deux (2) validations et l'exécution satisfaisante du premier plan stratégique (2017-2021) du CN-ITIE.

Dès lors, pour l'année 2022 et les années à venir le Comité va axer principalement ses interventions sur l'amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif à travers l'adoption de réformes (fiscales, la loi sur la répartition des revenus, la révision du Code de l'Environnement, la loi sur l'accès à l'information, la loi sur le contenu dans les secteurs minier et pétrolier), le mainstreaming intégral, la documentation des impacts sociaux environnementaux des opérations permettant de prévenir les conflits communautaires, ainsi que le renforcement de capacités des acteurs.

### **✚ Processus d'élaboration du plan**

Lors de l'élaboration de son plan stratégique, le Comité national a associé dans la démarche l'ensemble des parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les priorités, les orientations et les enjeux du secteur dans les cinq années de mise en œuvre à venir et ainsi, avoir une compréhension

commune des objectifs à atteindre. Les objectifs stratégiques ont été ainsi définis sur la base des travaux de consultations et de séances de travail organisées avec chaque catégorie de parties prenantes. Les éléments recueillis ont été consolidés par le Comité national à l'occasion d'une retraite organisée du 23 au 26 novembre 2021. Trois (03) axes ont été définis sur la base de la chaîne de valeur des Industries Extractives (Réformes, Information-Transparence, Impacts socio-économiques et environnementaux) et un quatrième axe permettant de mettre en œuvre les activités et de prendre en compte aussi le volet renforcement de capacités a été défini.

Sur cette base, le Comité national à travers sa Commission Renforcement de Capacités/Suivi Évaluation, a élaboré un plan stratégique ainsi qu'un plan opérationnel (2022-2024) sur trois (3) ans d'où est extrait le plan annuel de travail 2023-2024. Le Comité devra partager le plan annuel avec l'ensemble des parties prenantes avant de l'avaliser. Il devra aussi faire des mises à jour périodiques et devra aussi associer dans sa démarche l'ensemble des parties prenantes en partageant avec elles le document pour leurs observations qui seront intégrées dans le document final mais, tout en prenant en compte les aspects liés au temps et au coût.

## 2. Axe de travail et budget annuel 2022

Les quatre (04) composantes identifiées sont déclinées en objectifs généraux traduits en objectifs spécifiques, avec un budget total qui se chiffre à **Un Milliard Trois Cent Quatre Vingt Dix Millions (1 390 000 000 FCFA)**.

Les axes de travail sont budgétisés et se présentent comme suit :

### Composante 1 : Réformes

Pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE dans un environnement favorable aux exigences de transparence et de bonne gouvernance au Sénégal, le Comité national devra continuer à impulser et à instaurer un suivi permanent de l'application des réformes de transparence et des exigences de la Norme. Il devra également continuer à faire un plaidoyer pour l'adoption des textes relatifs à la répartition des revenus, à la Loi sur l'accès à l'information, à la révision du Code de l'Environnement, des réformes fiscales ainsi, que l'adoption d'un texte unique relatif au contenu

local pour les secteurs (minier et hydrocarbures). Le Comité devra disposer de **Deux cent trente-cinq millions de francs (225 000 000 FCFA)** pour la réalisation des activités de cette composante.

### **Composante 2 : Information – Transparence**

Le volet information – Transparence permet de prendre en compte le souci d'information citoyenne et l'obligation de rendre compte des pouvoirs publics et des entreprises. Il prendra aussi en charge le volet coordination, suivi et concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Et permettra de toujours œuvrer pour la publication des données ponctuelles et actualisées permettant aux acteurs et au public d'être informés à temps sur les évolutions du secteur extractif. Il vise surtout à assurer une divulgation systématique des données des administrations et des entreprises, par le biais d'un mainstreaming intégral. Ainsi, le Comité national devra aussi poursuivre et renforcer sa stratégie communication et de dissémination des rapports ITIE. Une communication orientée vers les besoins des citoyens, afin d'accroître leur niveau de connaissance et de compréhension sur la gouvernance du secteur extractif. Le coût de réalisation des activités de cette rubrique se chiffre à **Cinq cent cinquante-cinq millions de francs (555 000 000 FCFA)**.

### **Composante 3 : Impacts Socio-économiques et Environnementaux**

Le Comité devra mettre à profit sa mise en œuvre de l'ITIE pour renforcer les divulgations liées à l'impact environnemental du secteur extractif, à la transition énergétique et soutenir les efforts visant à renforcer le contenu local. Ceci permettra de répondre à la forte demande d'informations sur ces sujets de la part du public. Il devra élaborer des études de benchmark pour un meilleur partage des bonnes pratiques internationales en ces matières. Pour mieux capitaliser sur les résultats liés à la prise en compte de l'aspect genre, il devra aussi mieux développer la coordination et la concertation avec les organisations de femmes des communautés riveraines des exploitations et celles des professionnelles s'activant dans le secteur. Pour cette année, le montant global dédié à cette rubrique s'élève à **Cent soixante millions de francs (160.000.000 FCFA)**.

## **Composante 4 : Mobilisation des ressources et renforcement de capacités**

Le Comité national ITIE devra disposer de moyens adéquats pour mettre en œuvre les activités définies dans les trois (3) axes précédents. Il devra aussi dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs, effectuer des formations, des mises à jour sur les nouvelles thématiques de la Norme ITIE, sur les enjeux de l'exploitation du pétrole et du gaz, sur la modélisation la fiscalité minière et pétrolière, sur les outils de surveillance des impacts socio-environnementaux, sur la gouvernance du secteur extractif. Il devra surtout élaborer un plan de formation prenant en compte les spécificités et les besoins en formation de chaque catégorie d'acteurs, comme recommandé lors des consultations avec les parties prenantes.

Enfin, le Comité devra également élaborer un plan de développement pour le renforcement de capacités des membres du ST-ITIE pour une meilleure performance du CN-ITIE. Le montant des activités inscrites dans cette partie s'élève à **quatre cent cinquante millions de francs (450 000 000 FCFA)**.

## **3. FINANCEMENT**

Certaines activités du plan de travail seront financées par la dotation budgétaire annuelle de l'État. Des subventions d'autres bailleurs seraient un appui majeur pour l'exécution des activités inscrites dans ce document. Le Comité national devra continuer d'œuvrer pour la mobilisation des ressources additionnelles pour une mise en œuvre effective de son plan stratégique. Le Budget global devra couvrir les coûts liés au fonctionnement, aux salaires du personnel du Secrétariat Technique, aux indemnités des membres du GMP, ainsi que les activités prévues dans les plans annuels de travail.

## **4. ANALYSE DES RISQUES**

Le risque fait référence aux effets de l'incertitude sur les résultats (ISO 31000). L'incidence est l'effet du risque sur l'atteinte des résultats, elle peut



**Plan de Travail Annuel 2023-2024 CN-ITIE**

être, faible moyenne, ou très élevée. Dans tous les cas un suivi de près doit être fait ou une action d’atténuation ou d’élimination du risque prise.

Le risque opérationnel est l’incidence possible sur la capacité du CNITIE à fonctionner efficacement.

Le risque financier est l’incidence possible sur la capacité à protéger correctement les fonds publics.

Le risque politique est l’incidence possible causée par le refus du régime de financer les activités du CN-ITIE ou par le trouble ou émeutes pouvant déstabiliser le régime en cours ainsi que les risques de perturbation liés aux élections présidentielles de 2024.

Le risque lié à la réputation est l’incidence possible causée par la diminution de la réputation du CNITIE et de la confiance des intervenants dans la capacité du Comité à réaliser son mandat.

<b>Critères</b>	<b>Faible (1)</b>	<b>Moyen (2)</b>	<b>Élevé (3)</b>
Incidence possible du risque sur la capacité du comité à atteindre ses objectifs	Il pourrait menacer les buts et les objectifs, et c’est pourquoi un suivi pourrait être exigé.	Il pourrait menacer les buts et les objectifs, et c’est pourquoi un examen pourrait être exigé.	Il empêcherait l’atteinte des buts et des objectifs. Des actions correctives doivent être prises prendre des mesures dans l’immédiat
<b>Probabilité de réalisation</b>	<b>Peu probable</b>	<b>Probable</b>	<b>Très probable</b>

	Hypothèses de Risques	Niveau de risque	Mesures d’atténuation du risque	Responsable
N	Définition du risque	Critère		
	<b>Risques Politiques</b>	1 2 3		

## Plan de Travail Annuel 2023-2024 CN-ITIE

1	Le Gouvernement n'honore plus son engagement pris pour la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal :		Veiller à ce que le gouvernement continue à réaffirmer son engagement vis à vis des instances nationale et internationale de l'ITIE et à mettre les moyens suffisants pour sa politique de transparence et de bonne gouvernance.	Moyen
	Élections présidentielles de 2024 peuvent retarder la mise en œuvre de certaines activités		Faire des activités plaidoyer des activités de renforcement de capacités, œuvrer pour plus de transparence et de redevabilité ainsi que les activités liées aux études.	
2	Un soulèvement populaire/ Émeutes peut entraver la mise en œuvre de l'ITIE		Accorder au CNITIE la retenue de 1% des revenus miniers de l'État pour régler définitivement la stabilité du financement du Comité National.	Élevé
<b>Risques financiers</b>				
3	Les fonds pour le financement de la mise en œuvre du processus ITIE ne sont pas réunis à temps et à la hauteur		Élaborer un document de partenariat à partager avec tous les PTF pour optimiser les ressources	Élevé
<b>Risques opérationnels</b>				
5	Le suivi régulier et efficace du processus n'est plus assuré par le groupe multipartite  Tenue irrégulière de réunion		Garantir le fonctionnement régulier du Secrétariat Technique de l'ITIE  Tenir des réunions tous les 2 mois	Faible
6	Une pandémie peut ralentir l'exécution des activités prévues dans le plan de travail annuel		Définir de nouvelles stratégies d'exécution des activités	Moyen
<b>Risques liés à la réputation</b>				
7	Les parties prenantes ne peuvent plus appuyer publiquement la mise en œuvre de l'ITIE		Perte de crédibilité vis à vis des Entreprises, des PTF etc	Faible

## 5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

### **5.1 Mécanisme de mise en œuvre**

En vue d'assurer une bonne mise en œuvre du plan de travail annuel, un plan de travail hebdomadaire des activités sera élaboré. La mise en œuvre de ce plan sera placée sous la supervision de la Commission Renforcement des capacités – Suivi Évaluation du GMP et du Responsable de Suivi-Évaluation du Secrétariat Technique.

### **5.2 Mécanisme de suivi-évaluation**

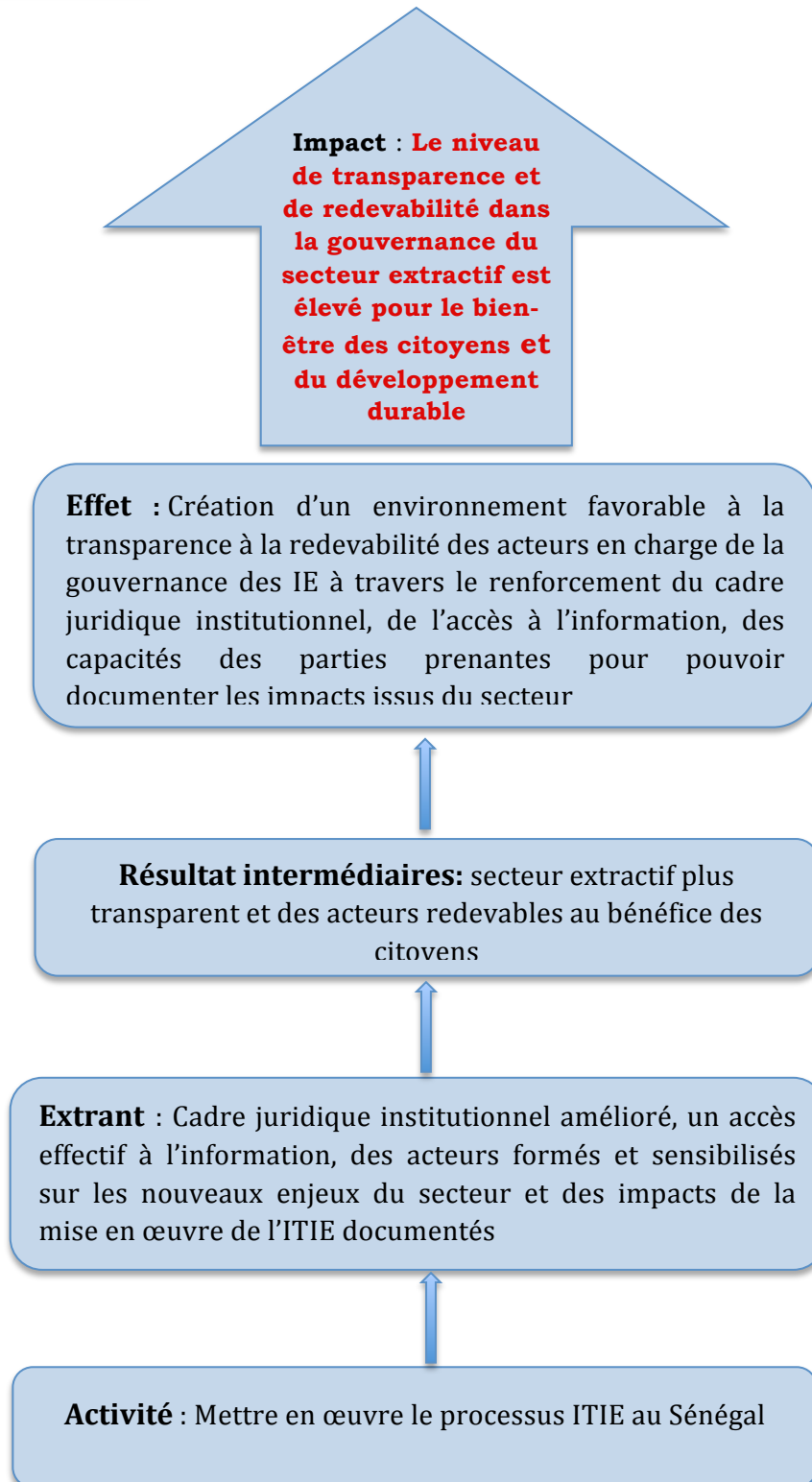
Un mécanisme de suivi-évaluation basé sur le suivi des activités clés d'intervention, le suivi des indicateurs de performance sera mis en place pour assurer l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs visés. Ainsi, le Secrétariat technique rendra compte trimestriellement des évolutions de la mise en œuvre des plans de travail hebdomadaires et devra ajuster son plan de travail annuel pour tenir compte des résultats obtenus. Un certain nombre d'outils tels que le tableau de bord des indicateurs, le cadre logique d'intervention, la matrice de suivi-évaluation ainsi qu'un rapport semestriel d'avancement seront développés pour le suivi des activités. Ainsi, les réalisations issues de la mise en œuvre du Plan Travail Annuel seront diffusées à travers des rapports semestriels, sur l'état d'avancement des activités.

### **5.3 Logique d'intervention**

Le cadre logique parfois appelé « chaîne de résultats » est la représentation de relation de cause à effet entre les activités du projet et l'impact c'est-à-dire le résultat ultime en passant par les autres types de résultats. Les éléments du bas vont contribuer à l'atteinte des résultats immédiats et intermédiaires (effets) jusqu'à l'impact.

A cet effet, la mise en œuvre du processus ITIE contribuera à l'atteinte des objectifs du secteur à travers l'amélioration continue du cadre juridique et institutionnel, de la transparence et de la redevabilité permettant de documenter les impacts, à tous les niveaux de la chaîne de valeur, issus du secteur extractif.

## Cadre Logique



## Matrice de Suivi des indicateurs du Comité National de l'ITIE 2021

## Hiérarchie des indicateurs

Indicateur Objectif	Livrables	Résultats	Impact
<b>Nombre de projets de texte de loi pris pour améliorer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières</b>	Lois sur la répartition des revenus issus du secteur pétrolier et gazier, sur l'accès à l'information, sur le Code de L'environnement	<b>Le cadre juridique institutionnel est amélioré pour une plus grande transparence du secteur</b>	<b>Le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif est élevé pour le bien-être des citoyens et du développement durable</b>
	Dispositif de suivi des réformes juridiques et fiscales mis à jour		
<b>Dispositif mis en place pour renforcer la transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif</b>	Portail pour chaque entreprise du périmètre est créé	<b>L'accès à l'information pour une meilleure prise en charge des exigences de l'ITIE et des besoins des citoyens est renforcé</b>	
	Plans de Communication et de dissémination du rapport ITIE 2021 mis en œuvre		
	Rapport ITIE 2021 conforme aux exigences de la Norme		
<b>Nombre d'études réalisés et de cadres de concertation mis en place pour consolider le dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux</b>	Cadres de concertation pour le suivi de la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement créées	<b>Le Dispositif de documentation des impacts socio-économiques et environnementaux mis en place</b>	
	Dispositif de suivi des paiements sociaux et environnementaux mis en place		
	Étude d'impacts sociaux environnementaux disponible		
<b>Stratégie mise en place pour la mobilisation des ressources et nombre de formations tenues ou nombre d'acteurs formés sur les enjeux du secteur extractif</b>	Plan de renforcement de capacité du CN-ITIE et des parties prenantes, plan de développement des agents du STITIE élaborés	<b>Meilleure compréhension des nouveaux enjeux du secteur extractif par les acteurs</b>	
	Nombre de parties prenantes formées sur les enjeux du secteur extractif sont renforcées		